

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2023

REPAS À 1 EURO POUR TOUS LES ÉTUDIANTS - (N° 659)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AC23

présenté par
Mme Keloua Hachi, rapporteure
à l'amendement n° AC|11 de Mme Brugnera

ARTICLE PREMIER

Au second alinéa, substituer aux mots :

« en situation de précarité identifiés par le »,

les mots :

« s'étant déclarés en situation de précarité auprès du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à instaurer l'accès à la tarification sociale minorée sur une base déclarative, sans préjudice de vérifications ultérieures de la situation de l'étudiant opérées par les services sociaux des Crous.